



RÈGLE DU JEU POUR LES PARTICULIERS

La ludothèque éphémère est un espace d'accueil et de rencontre interculturelle et intergénérationnelle autour du jeu et du jouet.

Toute personne ou collectivité peut s'y inscrire.

LIEUX ET HORAIRES D'OUVERTURE

► Les permanences:

ST MACAIRE

Médiathèque R. Escarpit, Place du Mercadiou,

Horaires d'ouverture :

Mardi de 10h à 12h et de 17h à 18h30

Vendredi de 17h à 18h30

Samedi de 10h à 12h

LANGON

Salle Montaigne, Place des carmes

Horaires d'ouverture :

Mercredi de 9h à 12h

Vendredi de 9h à 12h

Samedi de 15h à 18h

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés pendant les vacances scolaires

► L'itinérance, sur le Sud Gironde:

Tous les mercredis après-midi de 14H à 18H

Vous pouvez consulter nos différents lieux et dates accueils sur notre site : <https://ludotheque-ephemere.com>

ADHÉSION ET COTISATION

L'adhésion, tout comme la cotisation sont valables un an de date à date. Ce sont des forfaits annuels et familiaux.

L'inscription est effective lorsque l'adhésion et/ou la cotisation est réglée et la règle de jeu signée.

L'adhésion donne accès au jeu sur place pour les deux permanences et l'itinérance ainsi qu'aux soirées-jeux.

La cotisation donne accès au prêt de jeux.

Pour la location des jeux surdimensionnés seule l'adhésion est demandée.

Tout changement d'adresse ou de coordonnées doit être signalé.

JEU SUR PLACE

► L'adhérent, une fois qu'il a acquitté son adhésion, peut profiter du jeu sur place.



► Les enfants de plus de 7 ans (**dont la famille est adhérente**) peuvent venir jouer seuls, la durée maximale de temps de jeu est de 2 heures.

► Les enfants de moins de 7 ans devront être accompagnés et surveillés par un adulte.

Règles de vie :

Quel que soit le lieu d'accueil : à la permanence ou sur l'itinérance, pour le bien-être et le confort de chacun et pour que le temps de jeu soit un moment de plaisir.

Chaque adhérent s'engage à respecter et appliquer les règles suivantes :

- Ne pas courir, sauter, crier.
- Ne pas manger dans la ludothèque.
- Ranger son jeu avant d'en prendre un autre.
- Respecter le jeu des autres
- Respecter le matériel et les espaces de jeux



PRÊT DE JEU

Les jeux et jouets de la ludothèque:

► L'adhérent, une fois qu'il s'est acquitté de sa cotisation et versé le chèque de caution qui ne sera pas encaissé, peut emprunter un maximum de 3 jeux ou jouets pour une durée maximum de 3 semaines. Il est souhaitable, afin de permettre à tous les adhérents un choix optimum, que ce délai soit respecté.

► A chaque emprunt, l'adhérent vérifiera que le jeu est complet avant de le prendre et devra signaler tout problème au ludothécaire.

► A chaque retour, le jeu sera vérifié par les ludothécaires.

► Les jeux peuvent être empruntés et retournés indifféremment sur chacun des lieux de permanences ou itinérance.

► Les piles nécessaires au fonctionnement de certains jeux et jouets restent à la charge de l'emprunteur.

Les jeux surdimensionnés :

► L'adhérent, une fois qu'il s'est acquitté de son adhésion, peut avoir accès à la location de jeux surdimensionnés. Il devra s'acquitter du tarif adéquat et verser le chèque de caution qui sera restitué au retour des jeux, pour les louer.

► Un catalogue peut être consulté sur notre site Internet

► À la réservation des jeux, la durée du prêt est déterminée et les dates d'enlèvement et de retour sont fixées.

► Les jeux sont à enlever sur une des permanences (St Macaire ou Langon) ou livrés chez l'adhérent, moyennant des frais de déplacement.

► A chaque emprunt, l'adhérent vérifiera que le jeu est complet avant de le prendre et devra signaler tout problème au ludothécaire.

► A chaque retour, le jeu sera vérifié par les ludothécaires.



Toute maladie contagieuse devra être signalée lors du retour des jeux ou jouets.

JEU ABÎME, PIÈCES MANQUANTES

- ◆ Les ludothécaires vous demanderont de repartir avec le jeu emprunté et ramené incomplet s'il est considéré que la vérification n'a pas été faite correctement, notamment sur les boîtes avec beaucoup d'objets type légo ou playmobil.
- ◆ Toute règle de jeu plastifiée perdue sera facturée 0,50 €.
- ◆ Lorsqu'un jeu ou jouet est endommagé, il est important d'en informer les ludothécaires afin d'envisager ensemble, la solution la mieux adaptée. Le matériel de réparation étant spécifique (colle, plastique...), nous vous demandons de ne pas réparer le jeu vous-même.
- ◆ Pour toute pièce manquante, l'adhérent devra remplacer celle-ci. Si c'est une pièce de petite valeur, il suffit de la remplacer par l'identique ou similaire que vous prendrez dans votre stock personnel.
- ◆ Pour des pièces de plus grande valeur, vous devez soit les remplacer à l'identique, soit racheter le jeu si celui-ci n'est plus fonctionnel. Si cela n'est pas possible, la ludothèque rachètera la ou les pièces et la ou les facturera à l'adhérent.
- ◆ Lorsqu'une boîte est cassée, elle devra être remplacée à l'identique.

Le chèque de caution sera encaissé, lors de tout retour de jeu non effectué au-delà du délai convenu.

**A VOUS DE RESPECTER LA RÈGLE DU JEU ET D'ÊTRE BON JOUEUR!
AFIN QUE CHACUN PUISSE PRENDRE DU PLAISIR EN JOUANT POUR LE PLAISIR !**

Nous déclarons avoir pris connaissance de la règle du jeu et nous nous engageons à la respecter.

Signature de tous les membres de la famille.